V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

directeur du Séminaire pédagogique et du professeur. On ne constate aucune tendance à négliger la culture mathématique.

IV. — Perfectionnement ultérieur des professeurs.

a) Il n'y a pas de cours réguliers de vacances ou de congés fixes, mais de temps en temps un professeur reçoit une bourse de voyage pour étudier l'enseignement à l'étranger.

b) Il existe une société de professeurs de l'enseignement secondaire (« Filologenes og Realistenes Landsforening ») où les questions pédagogiques sont discutées dans des séances et dans une revue (« Den höiere Skole »). Du reste la Société mathématique de Norvège (« Norsk Matematisk Forening ») avec sa revue (« Norsk Matematisk Tidsskrift ») est en contact intime avec les professeurs de l'enseignement secondaire et les étudiants de l'Université.

c) L'activité du professeur dans les écoles est concentrée sur l'œuvre didactique. Mais il y a des professeurs qui continuent leurs études et leurs recherches guidés par un intérêt scientifique.

d) L'occasion est donnée de passer dans l'enseignement supérieur. Ce fut le cas, par exemple, pour Sophus Lie, L. Sylow, Axel Thue et pour moi-même (alors au Danemark). Mais à cause des conditions spéciales (fortune ou bourses) beaucoup de professeurs de l'enseignement supérieur n'ont pas passé par cette filière. Ils se sont seulement distingués par des travaux scientifiques.

V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

a) Les professeurs de l'enseignement secondaire sont nommés par le Ministère de l'enseignement à la suite d'une inscription. Dans les écoles d'Etat, la nomination est confirmée par le Roi. Il y a deux grades: « Lektor » et « Adjunkt ». Pour le premier, l'examen complet est exigé (« Realeksamen » et « Pedagogisk Seminar »), pour le second seulement la première section (les trois branches) et le Séminaire pédagogique. Le grade de docteur n'est pas exigé.

b) On ne fait pas de différence entre les professeurs masculins et féminins. Il y a coéducation des sexes dans la majorité des écoles.

c) On préfère généralement le candidat dont les branches correspondent le mieux au poste vacant.

e) L'enseignement de la géométrie descriptive est réuni au cours de mathématiques.

d) L'enseignement de la mécanique est confié au professeur de mathématiques appliquées.

f) Les professeurs doivent enseigner 25 leçons par semaine. Le traitement d'un « Lektor » part de 4335 kr. (kr. = kroner = couronnes norvégiennes) pour atteindre 7776 kr. au bout de 21 ans. Celui d'un « Adjunkt » est de 3670 kr. et peut s'élever jusqu'à 5808 kr. Outre l'avancement automatique dans le traitement, il y a seulement une occasion d'avancement (par exemple comme proviseur) en sollicitant par voie ordinaire un poste vacant. Le 10 % du traitement est retenu pour la caisse de retraite; la pension dépend du traitement au moment de la démission (maximum environ 4500 kr.).

g) Les professeurs participent à des réunions où sont traitées les affaires de l'école. Les programmes sont fixés par le Ministère de l'enseignement et sont élaborés par un Conseil scolaire (« Undervisningsraadet »).

VI. — Bibliographie et Statistique.

a) Il n'y a pas de livres en langue norvégienne spécialement rédigés pour les candidats à l'enseignement des mathématiques; ceux de la première section ont à leur disposition un cours complet (dactylographié par le soin du corps des étudiants). Pour la deuxième section, on renvoie aux traités étrangers et partiellement à des cahiers dactylographiés.

b) La revue *Norsk Matematisk Tidsskrift* accorde une large place à l'enseignement mathématique. Il y a un prix annuel („ Kronprinsens Pris ") donné par le Prince Royal pour la meilleure solution des problèmes mis au concours entre les élèves des gymnases.

c) Le nombre des élèves qui passent le baccalauréat est environ de 1700 par an; le nombre des professeurs titulaires de mathématiques et physique environ de 250.

VII. — Tendances actuelles concernant le but des Mathématiques.

Il est difficile de définir de façon précise ces tendances. La mentalité norvégienne est portée à s'entourer de précautions. Elle ne se précipite pas dans des expériences qui risqueraient d'être prématurées. Nous nous sommes cependant mis au niveau des grandes réformes du commencement du siècle et nous suivons avec intérêt et assiduité l'évolution des idées nouvelles.

Paul Heegaard.

Professeur à l'Université d'Oslo.